



Section départementale
des retraités SNES FSU
d'Indre-et-Loire
Maison des syndicats
Bâtiment A2, 1^{er} étage
18, rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN
Tél : 02 47 64 64 48

Monsieur ou Madame
le ou la député (e),
le ou la sénateur (-trice)

Objet : Création d'une taxe de 0,3%
sur les pensions des retraités imposables.

Monsieur le député ou
Madame la députée, ou
Monsieur le sénateur ou
Madame la sénatrice.

Vous êtes appelé (e) à vous prononcer sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2013.
L'article 16 du PLFSS 2013 prévoit une contribution de 0,3%, dès le 1^{er} avril 2013, sur les pensions de retraite des retraités imposables sur le revenu.

Sur les 15 Millions de retraités cela concernera environ 7,5 Millions d'entre eux. Le fruit de cette taxe sera affectée en 2013 au Fonds Solidarité Vieillesse (qui finance le minimum vieillesse et les droits à retraite des chômeurs), et à partir de 2014 à la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie qui finance en partie l'aide à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Certes, les très petites retraites ne seront pas touchées par cette taxe, mais elle touchera avec un taux uniforme tous les retraités imposables, à partir d'un revenu imposable de 1106€/mois pour une personne seule ou 833€/mois par personne pour un couple sans enfant. On ne peut pas dire que ce sont des grosses retraites, le seuil de pauvreté étant en 2010 de 964€ pour une personne seule et de 602€ par personne pour un couple, ni qualifier ces retraités de retraités aisés !!!

De plus, les retraités sont parmi les plus touchés par la hausse des dépenses de santé, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les hausses de cotisations des complémentaires santé, la hausse des dépenses contraintes comme les loyers, l'énergie, insuffisamment compensées par la revalorisation annuelle des pensions.

Les retraités du SNES-FSU 37 demandent la création d'un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, pris en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale. Son financement doit prendre en compte tous les revenus.

C'est pourquoi la section départementale des retraités du SNES-FSU d'Indre-et-Loire vous demande de voter contre la création de cette taxe.

En espérant que notre courrier retiendra votre attention, Nous vous prions d'agréer, Monsieur ou Madame le député (e) ou sénateur, sénatrice, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Fait le 25 10 2012

Pour la section départementale S1 des retraités du SNES-FSU 37,
Le secrétaire: Jean Jasseron